



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50810

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est représenté au comité exécutif de pilotage opérationnel de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, ce qui permet à ce département ministériel d'être informé de l'action des autres administrations de l'État en matière de dérives sectaires ainsi que des sujets ou événements justifiant une vigilance particulière. Compte tenu de l'autonomie des établissements publics d'enseignement supérieur et, notamment, des universités, la vigilance à l'égard des phénomènes sectaires s'exerce toutefois à l'initiative principale des responsables de ces établissements. À titre d'exemple d'implication de ces établissements dans ce domaine, l'université Paris-I a autorisé la mission interministérielle de lutte contre les sectes à placer sur son site Internet le « guide de l'éducateur face au sectarisme contemporain ».

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50810

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5251

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7074